

Pioneer Trust

[Français]

M. Dick: Je suggère monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust présenté par M^{me} McDougall.

● (1510)

Sur l'article 2—*Accords ou arrangements*

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais poser une série de questions, et je vous serais reconnaissant d'éclairer ma lanterne. Nous avons là un projet de loi très bref. Ai-je raison de considérer que c'est au début de l'article que l'on doit poser des questions d'ordre général, que c'est le moment de poser ces questions?

M. Hnatyshyn: Ne faites pas d'opposition systématique. Les gens de la Saskatchewan attendent que ce projet de loi soit adopté.

Le président: Le député de Regina-Est peut poser ses questions.

M. de Jong: Monsieur le président, nous souhaitons nous aussi pouvoir adopter ce projet de loi le plus rapidement possible. J'ai l'impression que le leader du gouvernement à la Chambre ne tient pas tellement à ce que je pose des questions, parce que cela risquerait de le gêner ainsi que certains de ses amis. Tout d'abord, quand la ministre a-t-elle été mise au courant des problèmes de certificats garantis à versements invariables émis par Pioneer avec la caution de la SADC délivrés pour une durée de plus de cinq ans?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons eu connaissance de ces certificats à versements invariables peu de temps après la fermeture de cette compagnie. Le problème nous est apparu lors de l'analyse préliminaire de son bilan. C'était assez facile à voir dans le courant de l'analyse et l'examen du bilan.

M. de Jong: Monsieur le président, quand mon collègue, le député de Yorkton-Melville a posé cette question le 28 mars, la ministre était déjà au courant de la situation. Bien que le gouvernement souhaite adopter ce projet de loi aujourd'hui, et nous comprenons qu'il souhaite le faire rapidement, je voudrais

savoir pourquoi il lui a fallu trois mois pour présenter ce projet de loi. Le gouvernement a découvert cette situation à peu près une semaine après la fermeture de Pioneer le 7 février, c'est-à-dire il y a déjà près de trois mois. Pourquoi si longtemps?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons passé beaucoup de temps à étudier tous les problèmes liés à cette société. Nous voulions que le liquidateur nous donne son point de vue sur ce qui resterait après liquidation des avoirs. Nous discutons de la question avec la province de la Saskatchewan, et malheureusement, dans ce genre de choses, il n'est pas toujours facile de régler les questions aussi rapidement qu'on le souhaiterait.

M. de Jong: Monsieur le président, il est malheureux qu'il n'en ait pas été question plus tôt. Nous sommes acculés au pied du mur aujourd'hui parce que le gouvernement veut que le projet de loi soit adopté en une journée, même s'il a mis bien du temps à nous le présenter.

Je voudrais maintenant parler de la question de la licence. Les documents de la cour mentionnent que la licence avait été renouvelée le 31 décembre. A-t-elle été renouvelée de nouveau à la fin de janvier? La licence délivrée le 31 décembre valait-elle seulement pour un mois? Dans l'affirmative, a-t-elle été renouvelée à la fin de janvier?

Mme McDougall: Oui, monsieur le président, elle a été renouvelée à la fin de janvier. Mes prédécesseurs en avaient fixé la date d'échéance au 31 décembre, sous réserve que la compagnie mobilise des capitaux supplémentaires. Quand la Saskatchewan a dit qu'elle garantirait une émission d'actions privilégiées, nous avons reconduit la licence dans l'intervalle.

M. de Jong: Monsieur le président, j'imagine que, comme le gouvernement provincial n'avait toujours pas pris de décision à la fin de janvier, la licence a été renouvelée pour un autre mois.

Mme McDougall: Oui, monsieur le président.

M. de Jong: Monsieur le président, la ministre peut-elle déposer la licence de Pioneer Trust qui a été délivrée le 31 décembre, celle qui a été délivrée à la fin de janvier et celle qui était en vigueur jusqu'à la fin de décembre? La licence et ses modalités peuvent-elles être rendues publiques?

Mme McDougall: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord pour déposer ces documents, mais je ne les ai pas ici. Nous pouvons cependant faire le nécessaire.

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais bien que ces documents soient ajoutés au compte rendu des délibérations du comité plénier s'il y a moyen. D'après les documents du tribunal, le 10 mai 1984, il était évident que Pioneer éprouvait déjà des difficultés. Il faut donc supposer que le gouvernement était au courant des problèmes de Pioneer avant cette date. Sinon, il n'aurait pas demandé de rapport spécial. A ce moment-là ou pendant les mois qui ont suivi le 10 mai jusqu'à l'automne suivant, novembre 1984, a-t-on essayé d'obtenir la signature d'un contrat d'agence? Je reconnais que cela s'est passé avant que la ministre assume ses fonctions, quand les libéraux étaient au pouvoir, mais les libéraux avaient-ils essayé d'obtenir un contrat d'agence?